

# Le Matériel

SEMI PORTE  
ENGIN



CAMION POLY-  
BENNE ET SEMI-  
BENNE



1 - MINI-PELLE  
2 - BULLDOZZER  
3 - TRACTO-PELLE



4 - BI-REPADEUR  
5 - NIVELEUSE  
6 - ROULEAU TANDEM (PETIT  
COMPACTEUR)  
7 - COMPACTEUR



7

7

## Un service voirie : Pourquoi ?

... suite de la page 6

**J**usqu'en 2009, ces travaux étaient exécutés par des entreprises privées, à la suite d'un appel d'offres. Nous étions alors obligés de constituer un dossier de marché public, et de choisir, chaque année, les entreprises qui réaliseraient les travaux. Les dossiers étaient alors constitués par la DDE, qui suivait les travaux jusqu'à la réception du chantier.

En 2010, la DDE est devenue la DDT (Direction Départementale des Territoires) et ne peut plus assurer cette mission.

A partir de là, la Communauté de Communes aurait du faire appel, pour la réalisation des dossiers d'appel d'offres (technique), à un bureau d'études, ou embaucher un technicien pour cette fonction. Cela aurait entraîné des dépenses supplémentaires.



2009, nous avons donc fait le choix de créer un service de voirie. Dès le début de l'année 2010, trois personnes ont été embauchées pour réaliser les travaux de voirie.

Ce service intercommunal, nous permet d'être réactif et de réaliser les travaux programmés dans les délais impartis aussi bien que des travaux d'urgence, notamment suite à des intempéries.

Le chef d'équipe, Gilbert PRADES, a la compétence nécessaire pour réaliser les études et monter les projets de travaux. Ainsi, nous gérons, aujourd'hui, nos routes en régie sur le territoire intercommunal.

Pour cela, il a aussi fallu s'équiper en matériel de voirie. Nous possédons aujourd'hui tout l'équipement, les matériaux et le matériel nécessaires pour entretenir nos routes dans le respect des préconisations techniques d'usage.

**RAYMOND GAU**  
**MAIRE DE LE MARGNÈS**  
**VICE-PRÉSIDENT EN**  
**CHARGE DE LA VOIRIE**

## Le Travail - 330 km de voirie à entretenir !

**L'**entretien et l'amélioration de nos voiries dépendent de plusieurs éléments : le terrain, la structure de la chaussée, l'altitude, le climat, le trafic ... Tous ces points sont ainsi pris en compte par les Maires qui décident des travaux à réaliser sur les chaussées de la Communauté de Communes.

Le travail consiste à entretenir (rebouchage de nids de poules, remise à niveau de routes affaissées ...), améliorer (renforcement de route, revêtement ...), et assainir les routes (création de fossés, drainage et évacuation des eaux de pluie ...).

△ **La requalification de routes** : Ouverture, apport de cailloux (dits « grave » non traitée G.N.T., « concassés » ou encore « tout venant »), granulométrie de 0/100, 0/80, 0/70, 0/31,5, 0/20. et revêtement tricouches (ou goudronnage).

△ **L'amélioration** : Commence par la scarification (arrachage du goudron déjà présent qui permettra l'accrochage du nouvel apport de « concassés ») s'il y a lieu, puis l'apport de « grave » et enfin le revêtement tricouches, comme pour la requalification de chaussées.

△ **L'entretien** : Nettoyage, reprofilage, couche d'imprégnation et revêtement bicouche.

# PETIT RAPPEL DES REGLES DE TRI

## Las nòrmas de triada

☺ **OUI / òc**  
Les Emballages

**ACIER  
ALUMINIUM**



**PLASTIQUES**



**Cartons et  
cartonnettes**



Journaux, magazines et papiers propres



☹ **NON**



Et de manière générale tout produit ne faisant pas partie de la liste OUI

**Un doute ! :** « Je jette dans la poubelle verte »

**Une question ? :** « Je contacte ma Mairie, la Communauté de Communes (05.63.37.63.30) ou Trifyl (05.63.60.16.40 ou site internet : [www.trifyl.com](http://www.trifyl.com)) »

Les contenants à votre disposition !



Les ordures ménagères que l'on ne peut pas recycler

Récup'verre, contenant spécial pour la récupération du verre (bouteilles, bocaux...)



Toutes les parties piquantes et tranchantes du matériel servant aux soins (aiguilles, lancettes ...) A déposer à la Communauté de Communes après avoir récupéré un 1er contenant à la pharmacie



Poubelle jaune pour le Tri Sélectif



# LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Lo budget de la Comunautat de Comunas



**A** lors que le budget de

fonctionnement se décide et s'exécute sur une année, le budget d'investissement peut quant à lui se dérouler sur plusieurs années.

En effet, tout comme Rome qui ne s'est pas construite en un jour, les opérations d'investissement ne se font pas sur un exercice mais sur plusieurs.

La Communauté de Communes possède plusieurs budgets distincts, qui correspondent aux compétences de notre Collectivité :

### **▲ Budget général**

#### Opérations terminées :

le rachat de nouveau matériel isotherme pour le transport et la distribution des plateaux repas, la création de sites internet (pour la communauté de communes et pour les communes membres qui l'ont souhaité, l'aide à l'installation d'entreprises (construction de l'atelier de découpe de Biot, installation de l'entreprise du Sol au Plafond et VIALA Construction à VABRE), la réalisation de documents d'urbanisme comme : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Zonage Eolien, l'Aventure Parc de Saint-Pierre de Trivisy, l'achat d'un minibus (loué aux associations du territoire), la réhabilitation d'ancien bâtiment, à Vabre, pour accueillir le Siège de la Communauté de Communes, la réhabilitation d'un bâtiment sur Saint-Pierre de Trivisy pour accueillir l'Office du Tourisme, aménagement et embellissement des cœurs de villages de Lacaze, Saint Paul de Massuguiès, Biot et du Pourrencas.

#### Opérations en cours :

Le Musée du Protestantisme à Ferrières, les deux micro-crèches et le centre de loisirs sans hébergement sur Saint-Pierre de Trivisy et Vabre, les travaux de rénovation du Château de Lacaze, la restauration des berges du Gijou, réhabilitation du presbytère de Le Margnès

#### Opérations nouvelles :

Création d'un centre d'hébergement pour handicapés vieillissants à Biot commune de

Castelnau de Brassac, aménagement de la piscine de Vabre

### **▲ Budget Voirie**

Tous les travaux de voirie sur les 8 Communes (goudronnage, mur de soutènement, réparations suite à des incidents climatiques (tempête KLAUS, dégâts du 29 mai 2008).

### **▲ Budget Ordures Ménagères**

Achat d'un nouveau camion de collecte des ordures ménagères, acquisition de caches conteneurs, acquisition de nouveaux conteneurs pour le verre.

### **▲ Budget Electrification**

Tous travaux d'électrification sur les 8 communes concernant l'installation de nouveaux points d'éclairage public, l'enfouissement de ligne aérienne.

### **▲ Budget Hôtel d'Entreprises**

La Construction d'un beau bâtiment en bois sur les vestiges de l'ancienne usine textile permettant à 3 entreprises de le louer pour un prix modique le temps d'ancrer son entreprise et de pouvoir acheter un lot sur la zone artisanale pour rester définitivement sur notre territoire.

### **▲ Budget Zone Artisanale**

Achat et réhabilitation de terrain permettant à de nouvelles entreprises de venir s'installer sur notre territoire.

Tous ces investissements ne peuvent pas être réalisés sans un combat quotidien pour mobiliser des subventions auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat, de l'Agence de L'eau... et continuer à investir dans l'avenir malgré le désengagement de l'Etat et l'avenir incertain qui y est lié.

**Lilyan AZAIS**  
Président de la  
Communauté de Communes  
Maire du  
MasNau MasSuguiès

## Dépenses de fonctionnement de la Communauté de Communes



DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	12 374 €	1%
REVERSEMENT AUX COMMUNES	303 926 €	22%
VIR SECT INVESTISSEMENT	176 441 €	13%
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	348 382 €	25%
CHARGES DE PERSONNEL	349 558 €	25%
CHARGES DE GESTION COURANTE	162 650 €	12%
CHARGES FINANCIÈRES	36 444 €	3%
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 389 775 €</b>	<b>100%</b>



Charges financières (3%)

Vir. Sect. Investissement (13%)

Dotation aux amortissements (1%)

Charges de gestion courante (12%)

Reversement aux communes (22%)

Charges de personnel (25%)



Charges à caractère général (25%)

## Recettes de fonctionnement de la Communauté de Communes

Subventions CAF/MSA (3%)

Impôts et taxes (14%)

Dotation de l'Etat (65%)



Remboursement salaire personnel (3%)

Produits de services (15%)

SUBVENTION CAF/MSA ENFANCE ET JEUNESSE	40 000 €	3%
REMBOURSEMENT SALAIRE PERSONNEL	35 000 €	3%
PRODUITS DE SERVICES	204 744 €	15%
IMPÔTS ET TAXES LOCALES (TH / TFB / TFNB)	203 356 €	14%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT	906 675 €	65%
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 389 775 €</b>	<b>100%</b>

# RUBRIQUE ENFANCE-JEUNESSE

« L'Ostalou\* » à Vabre

Nelly BARTHES - Vice-Présidente  
en charge de l'enfance - jeunesse



## Nens, Enfants e Joves



**D**epuis le 8 mars 2010, la Micro-Crèche « L'Ostalou » est heureuse d'accueillir vos enfants, rue du Mas, à Vabre.

Ce projet est le résultat d'un travail de partenariat entre la PMI (Protection Maternelle Infantile), la Mairie de Vabre, la Communauté de Communes des Vals et

Plateaux des Monts de Lacaune et l'ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural) du canton de Vabre qui est gestionnaire de cette structure.

Les partenaires financiers sont la CAF (Caisse d'Allocation Familiale du Tarn), la MSA (Mutualité Sociale Agricole), le Conseil Général et la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune.

L'équipe éducative est composée de trois professionnelles de la petite enfance :

Marie-Thérèse CAMPER, Nicole ESTADIEU, assistantes maternelles, s'occupent de l'accueil et de la gestion des enfants, Isabelle OLAGNON, référente technique, assure la mise en place et le suivi du projet éducatif, reçoit les familles et anime les réunions d'équipe.

### LE DÉMARRAGE :

La première semaine fut une **semaine d'adaptation** qui a permis à chacun de prendre ses repères pour se sentir bien dans cette nouvelle aventure...

Chaque enfant a pu se familiariser avec les nouveaux locaux (des couleurs, des voix et des odeurs nouvelles...) et les parents ont pu prendre le temps de faire confiance à l'équipe.

C'est un temps où les aides éducatrices dialoguent avec les parents afin de mieux connaître leur enfant : ses habitudes de sommeil, son rythme de vie, ses rituels...

En effet, prendre le temps de se séparer pour mieux se retrouver est une étape importante dans la construction de l'identité de l'enfant et de son histoire familiale.

### LE LOCAL EST COMPOSÉ DE :

- ☺ Un hall d'entrée avec bureau,
- ☺ Une salle de jeu à disposition, avec un tapis pour les bébés, un coin « livre » et un coin « dinette » pour les plus grands, un meuble avec jeux encastrables, une piscine à balles ...,
- ☺ Un coin cuisine avec un comptoir,
- ☺ Une chambre,
- ☺ Une salle de change avec un lavabo à hauteur d'enfant et un WC à l'abri des regards pour respecter l'intimité des enfants,
- ☺ Un espace extérieur.

Ce local est situé dans l'enceinte de l'école afin de faciliter le passage des enfants en petite section de maternelle. Un projet dans ce sens est d'ailleurs actuellement à l'étude.

### LES REPAS :

Ils sont fournis par la crèche mais les parents peuvent apporter leurs propres repas en respectant les règles d'hygiène demandées.



\* Prononcer / oustalou / (en occitan, le son / ou / s'écrit o et le n final ne se prononce pas mais s'écrit car le mot peut évoluer encore vers un diminutif supplémentaire tel que ostalounet)